



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et usage

Question écrite n° 118218

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur un article paru dans la gazette de la presse francophone concernant la langue française écartée à la Cour pénale internationale. En effet, la première conférence de révision de la Cour pénale internationale, qui rassemble des représentants des 111 États, s'est terminée le 11 juin 2011. Les débats se sont déroulés exclusivement en anglais. Une situation qui suscite l'indignation des délégations francophones. Officiellement, la Cour pénale internationale, comme toutes les agences des Nations-unies, est bilingue, à la fois française et anglaise. Mais les intervenants de langue française étaient systématiquement traduits alors que ceux qui s'exprimaient en anglais laissaient penser que tout le monde les comprendrait. Même dans les débats où les francophones étaient majoritaires, comme ceux qui concernaient la République démocratique de Congo ou bien la République centrafricaine, les discussions se faisaient en anglais. Et beaucoup ont préféré quitter ces débats plutôt que de se sentir ignorés à ce point. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118218

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9975

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)